

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des Côtes d'Armor

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « QUINTIN COMMUNAUTE »**

**Séance du 14 Décembre 2015**

**Nombres de membres :**  
- *afférents au conseil* : 29  
- *en exercice* : 29  
- *qui ont pris part à la délibération* : 29

**Date de la convocation :**  
8 Décembre 2015

**N° de délibération :**  
2015.10.13

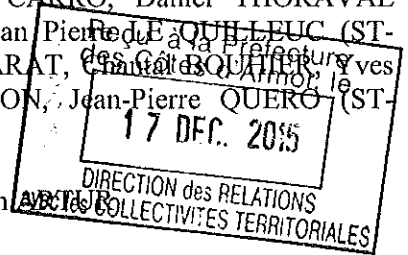
L'an deux mil quinze, le quatorze décembre à 20h30, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de LE LESLAY sous la présidence de Monsieur RANNO, Président de Quintin Communauté.

**Présents :** Michel LE DUAULT, Auguste MEROT (LA HARMOYE), Gérard MEROT, Nadine MONTFORT, Georges NICOLAS (LANFAINS), Pascal PRIDO, Jeanine BOSSEAU, Hervé DE FRESLON (LE FOEIL), Stéphane OLLIVIER, Karine GAUTIER (LE LESLAY), Christian RANNO, Jean-Claude BANTAS (LE VIEUX-BOURG), Isabelle OGER, Jean-Yves LOYER Laurence EMMONOT (PLAINE-HAUTE), Mireille AIRAULT, Jean-Paul HAMON, Françoise GUILLOU, Nicolas CARRO, Daniel THORAVAL (QUINTIN) , Jean-Yves GUILLEMOT, Jean Pierre LE QUILLEUC (ST-BIHY), Joseph ARTUR, Fabrice LE HEGARAT, Yves BOUATHO, Yves LE GUEN (ST-BRANDAN), Annie SIMON, Jean-Pierre QUERO (ST-GILDAS).

**Absent :** Marie Françoise LAIGLE

**Pouvoirs :** Marie Françoise LAIGLE à Joseph

**Secrétaire de séance :** Karine GAUTIER



**AVIS DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTER-COMMUNALE**

Quintin Communauté a été créée le 24 décembre 1992. En 23 ans d'existence, elle n'a cessé de développer des services à la population : animation économique et touristique, sentiers de randonnée, collecte des déchets ménagers, assainissement non collectif, opérations de reconquête de la qualité de l'eau, lutte contre les nuisibles, halte-garderie, relais parents assistantes maternelles, ALSH, interventions musicales en milieu scolaire, repas à domicile, espace aquatique, Handi'chiens...

Son territoire étant parfois trop étroit, elle s'est associée à d'autres établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) pour porter certains projets ou services :

- Avec Centre Armor Puissance 4 et la Communauté de communes du Pays de Moncontour : transport à la demande, programme d'aide à la réhabilitation de logement, école de musique.
- Pays de Saint Brieuc (7 EPCI) : Schéma de Cohérence territoriale, schéma de développement éolien, Schéma d'aménagement des eaux, système d'information géographique, destination touristique Saint Brieuc Paimpol les Caps

**Une nécessité de renforcer les intercommunalités**

Considérant que l'intercommunalité devait se renforcer pour relever les défis de demain notamment les transferts obligatoires de nouvelles compétences et tenir une place dans les décisions à l'échelle du Pays de Saint Brieuc, du Département et de la Région, Quintin

Communauté avait engagé une réflexion de fusion avec Centre Armor Puissance 4 depuis 2012. Il s'agissait d'une première étape de regroupement avant un rapprochement avec Saint Briec Agglomération.

Début octobre, Monsieur le Préfet a invité Quintin Communauté et Centre Armor Puissance 4 à réfléchir sur l'opportunité de fusionner dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, avec Saint-Briec Agglomération et Sud Goëlo Communauté. La commune de Saint-Carreuc s'est montrée intéressée par cette nouvelle intercommunalité composée de près de 150 000 habitants.

#### Une intercommunalité à l'échelle du bassin de vie

Cette nouvelle intercommunalité constituerait un territoire équilibré dans une continuité urbaine, rurale et littorale qui correspond à la réalité de la vie quotidienne de ses habitants : lieux de vie, de travail, de consommation, de détente. Il est important que l'action publique réponde aux attentes des habitants avec pour ligne de conduite : la proximité, réactivité, lisibilité, adaptabilité aux évolutions. Cette échelle permet d'appréhender les enjeux dans leur globalité et de mener des politiques plus cohérentes et efficaces.

Cette intercommunalité serait d'une dimension suffisante afin d'assurer les nouvelles compétences imposées par la loi NOTRE : eau, assainissement collectif, Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), plan local d'urbanisme intercommunal.

#### Une intercommunalité forte à l'échelle du Département et de la Région.

Le Pays de Saint Briec avait montré la nécessité de renforcer le pôle briochin afin qu'il s'inscrive dans le développement démographique et économique de la Bretagne. Cette nouvelle agglomération deviendrait la 1<sup>ère</sup> du département et la 4<sup>ème</sup> de Bretagne.

Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale s'organise autour de 9 grands EPCI qui devront penser à leurs complémentarités à l'échelle de la Bretagne-Nord et Centre afin de permettre à l'ensemble des costarmoricains de profiter de la richesse créée par les uns et par les autres.

Cette nouvelle agglomération travaillera étroitement avec le nouvel EPCI Lamballe / Penthièvre dans la continuité des habitudes créées au sein du Pays de Saint-Briec.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

VU la loi RCT du 16 décembre 2010 ;

VU la loi MAPTAM du 16 janvier 2015 ;

VU la loi NOTRE du 7 août 2015 ;

VU le Pacte d'Avenir pour la Bretagne de décembre 2013 ;

VU le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale adopté le 29 décembre 2011 ;

VU le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale notifié le 14 octobre 2015 ;

VU les scénarii élaborés par le Pays de Saint-Briec ;

VU la contribution du Conseil de Développement reçue le 30 septembre 2015 ;

**CONSIDERANT** que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor et notifié le 14 octobre 2015 (SDCI) valide la cohérence d'une Communauté de Territoires à l'échelle « de l'ensemble de l'Aire Urbaine » ;

**CONSIDERANT** que la proposition formulée de constituer une nouvelle Communauté de Territoires avec Saint-Brieuc Agglomération, Sud-Goëlo, Quintin Communauté et Centre Armor Puissance Quatre va dans la bonne direction ;

*Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré par 25 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions,*

- **APPROUVE** le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) du 14 octobre 2015 concernant la nouvelle Communauté de Territoires composée de Centre Armor Puissance Quatre, Quintin Communauté, Sud-Goëlo et Saint-Brieuc Agglomération ;
- **EMET LE VŒU** que la poursuite des discussions intervienne entre territoires, incluant la Commune de Saint-Carreuc, qui en a exprimé le souhait. Le conseil est également favorable à l'arrivée d'autres communes non mentionnées dans le projet de nouvelle agglomération et ne s'oppose pas à la sortie de communes si tel est leur souhait.
- **SOUHAITE** que les services de la nouvelle intercommunalité soient présents en milieu rural par le biais d'antennes délocalisées.
- **SOUHAITE** que les services communautaires qui ne seront pas repris par la nouvelle intercommunalité soient pérennisés ; ce qui nécessitera de créer des partenariats entre communes et / ou de créer une nouvelle structure locale pour en assurer la gestion. Cette structure locale devra disposer de moyens financiers nécessaires au bon fonctionnement des services et permettant leurs évolutions. Le conseil souhaite que cette structure locale soit une solution transitoire dans l'attente de l'intégration des compétences à l'EPCI.
- **SOUHAITE** qu'un pacte financier et fiscal soit signé en 2016, entre toutes les communes de la nouvelle agglomération afin de neutraliser l'impact fiscal sur les entreprises et les ménages et de garantir les ressources des collectivités locales (communes et EPCI) en prenant en compte l'ensemble des dotations

Le Président  
Christian RANNO



